



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article243>

# retraites

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2012

---

**Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés**

---

## **Retour partiel aux 60 ans, un cap à confirmer**

Le Conseil des ministres vient d'adopter les modalités de son décret « retraite ». Comme annoncé initialement, celui-ci permettra à des salariés âgés de 60 ans et ayant débuté leur carrière professionnelle à 19 ou 18 ans de partir en retraite à condition de réunir par exemple 166 trimestres cotisés pour les personnes nées en 1955 et après. S'agissant des trimestres non cotisés, un nombre limité pourra être pris en compte au titre du chômage et de la maternité.

[Lire la suite :](#)